Image not found or type unknown

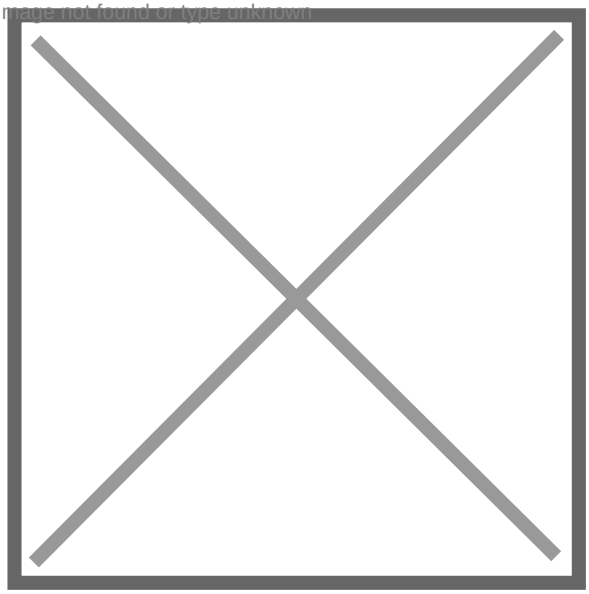

Devis expertisé non respecté, quid du différé ?

Par **greatphebus**, le **09/05/2017** à **17:52**

Bonjour à tous et aux experts !

Quelques informations avant les questions :
Bien : j'en suis propriétaire
Date du sinistre : mai 2016
Garantie engagée par l'assurance : catastrophe naturelle
Nature du sinistre selon assurance : inondation
Zone des dégâts ayant fait l'objet de travaux moins de 6 mois auparavant (électricité refait à neuf, pose de parquet neuf, ...).
Montant total des dommages selon devis : 11k€
Montant total reçu en immédiat : 9k€
Montant total différé en attente : 2k€

Les indemnités sont basées sur un devis effectué par une société X, devis qui a été pris en compte dans le rapport de l'expert à l'assurance.
Finalement j'ai réalisé les travaux avec une société Y qui n'a pas suivi les intitulés ou les postes présents dans le devis de X (exemple : j'ai fais poser du carrelage au lieu du parquet en me disant que cela tiendrait mieux à une future inondation / autre exemple : certains postes du devis n'ont pas été réalisés et de nouveaux sont apparus avec la société Y).
Aujourd'hui, je dépasse avec la société Y le montant reçu en immédiat par l'assurance sans pour autant arriver exactement au montant du différé que je n'ai pas reçu.

Est-ce que je peux demander à l'assurance l'indemnité différée jusqu'à hauteur des frais engagés avec Y (400€ en moins par rapport au devis expertisé de X) en sachant que je n'ai pas suivi le devis sur lequel l'expert a fait son rapport ou est-ce que je ne peux pourrai jamais

recevoir cette somme étant donné que je ne peux présenter des factures qui correspondent au devis de X ?

Par avance, je vous remercie pour vos retours.
Si vous avez besoin de complément d'information n'hésitez pas.

Cordialement,

Par **chaber**, le **10/05/2017** à **08:46**

bonjour

Y a-t-il eu expertise ou l'assureur a accepté directement le devis?

Vous devez envoyer la facture à votre assureur pour réclamer le règlement différé en exposant ce qui a provoqué le changement d'entreprise

Par **greatphebus**, le **10/05/2017** à **11:02**

Bonjour et merci pour votre retour,

Le devis réalisé par l'entreprise X a été expertisé par un expert externe à l'assurance (et diminué par celui-ci par rapport au montant estimé par l'entreprise), l'assurance a accepté directement cette expertise en se basant directement sur le rapport de l'expert.

Quels pourraient être les arguments de changement d'entreprise qui pourraient m'empêcher de percevoir le règlement différé ?

Cordialement,

Par **chaber**, le **10/05/2017** à **11:31**

bonjour

l'assureur se base sur le rapport de son expert. Rien ne vous empêchait de choisir une autre entreprise pour réaliser les travaux.

Par **greatphebus**, le **10/05/2017** à **11:41**

Bonjour,

La raison pour laquelle nous avons choisi l'entreprise X est qu'elle avait déjà effectué bon

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

nombre de travaux dans notre bien dans le passé, nous savions donc qu'elle "connaissait le terrain", nos exigences, et de notre côté nous connaissions leur qualité de travail.

Il s'avère que la disponibilité en terme de délai de cette entreprise ne s'accordait pas avec nos attentes pour remettre en condition les dégâts expertisés, j'ai donc prospecté sur le web de nouvelles entreprises et retenu l'entreprise Y à qui j'ai demandé des devis reprenant l'esprit de ceux de l'entreprise X mais avec des modifications majeures (ex : pose de carrelage à la place de parquet) car leurs tarifs étaient bien en dessous de l'entreprise X.

Je peux donc demander à l'assurance sans trop de crainte le règlement du différé en présentant les nouveaux devis/factures de l'entreprise Y et en expliquant ce changement par :
=> la pose d'un matériau plus résistant à l'eau
=> une accentuation de l'isolation de la maison face aux dégâts des eaux à la place d'autres postes initialement prévus avec X
=> un planning plus en adéquation avec notre quotidien et notamment l'arrivée d'un nouvel enfant
???

Par **chaber**, le **10/05/2017** à **16:17**

bonjour

l'assureur va suivre le rapport de son expert, peu importe que ce soit X ou Y qui ait effectué les travauxporvu que la remise en état ait été effectuée. Vous envoyez copie de la facture à votre assureur

Par **greatphebus**, le **10/05/2017** à **18:05**

Bonjour et merci pour votre nouveau retour,

J'ai répondu à mon assurance en lui expliquant les raisons des écarts constatés entre les factures attendues (selon devis expertisé) et les factures que je leur ai envoyé (travaux réellement engagés avec une autre entreprise).
Affaire à suivre !

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés